



PROCES VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Jeudi 08 décembre 2022

Urzy

18H30

Note de présentation

I. PRESENTATION

Présentation et intervention du directeur de l'EPCC RESO Nièvre

Monsieur Laurent BOURDEREAU qui a récemment pris les fonctions de Directeur de RESO NIEVRE viendra se présenter aux membres du bureau communautaire. Il sera accompagné de Madame Arielle DERVIEU qui présentera les évolutions de services au sein de l'école de musique, danse et théâtre des Bertranges.

Souhait de revoir le contenu de la convention pour avoir une vision moins financière et plus en terme de « projets ». Revoir la durée des conventions (3 ans) en maintenant l'annexe financière annuelle.

Budget dédié à des projets départementaux.

Se renseigner sur les paiements en chèque culture ou pass culture.

II. DELIBERATIONS

1. Avenants aux marchés de travaux pour l'extension de l'accueil de la petite enfance à Prémery

Délibération 2022-121 : Avenants aux marchés de travaux pour l'extension de l'accueil de la petite enfance à Prémery

<i>Conseillers présents + pouvoirs</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	9	9	0	0	0

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délégation de pouvoir consentie par le conseil communautaire, en vertu de la délibération n°2020-046

Vu la délibération n°2022-106 autorisant la signature d'avenants pour les lots 1 et 12 du marché d'extension de l'accueil de la petite enfance à Prémery

Lot 3 : Couverture

Considérant la nécessité de procéder à l'installation d'un écran sous toiture d'un montant de 3 132 € HT ;

Le montant initial du marché est de 32 847.10 € HT

Le nouveau montant du marché serait de 35 979.10 € HT soit une augmentation de 9.53% à l'issue de cet avenant n°1.

Lot 1 : Gros Œuvre

Considérant la nécessité de procéder à la dépose de la corniche existante et au dérasement du mur et la nécessité de mettre en place une corniche en feuille de pièce sur la partie existante et l'extension ;

Le montant de ces modifications s'élève à 10 668.8 € HT

Ce marché avait déjà fait l'objet d'un avenant n°1 (cf délibération n°2022-106 du bureau communautaire) de – 5548.29 € HT

Le montant initial du marché était de 115 400.33 € HT

Le nouveau montant du marché est de 120 520.84 € HT soit une augmentation de 4.44%

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire décide à l'unanimité :

- **De valider l'avenant n°1 au lot n°3 Couverture qui s'établit comme suit :**

Marché initial HT : 32 847.10 € HT

Avenant N°1 : + 3 132 € HT

Soit nouveau montant du marché : 35 979.10 € HT

- **De valider l'avenant n°2 au lot n°1 Gros oeuvre qui s'établit comme suit :**

Marché initial HT : 115 400.33 € HT

Montant du marché suite à l'Avenant n°1 : 109 852.04 € HT

Avenant N°2 : + 10 668.80 € HT

Soit nouveau montant du marché : 120 520.84 € HT

- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer les avenants et toutes pièces utiles dans ce cadre**

2. Avenant au marché de travaux pour l'aménagement de la maison intercommunale des services de Prémery

Délibération 2022-122 : Avenant au marché de travaux pour l'aménagement de la maison intercommunale des services de Prémery

<i>Conseillers présents + pouvoirs</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	9	9	0	0	0

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délégation de pouvoir consentie par le conseil communautaire, en vertu de la délibération n°2020-046

Lot 1 : Gros Oeuvre

Considérant la nécessité de supprimer le garde-corps du dernier étage et de procéder au solde du marché

Le montant de cette modification s'élève à -1 110 € HT

Ce marché avait déjà fait l'objet d'avenants

Le montant initial du marché était de 41 463 € HT

Le nouveau montant du marché est de 41 859.50 € HT soit une augmentation de 0.95%

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire décide à l'unanimité :

- De valider l'avenant n°4 au lot n°1 Gros œuvre qui s'établit comme suit :

Marché initial HT : 41 463 € HT

Montant du marché suite à l'Avenant n°3 : 42 969.50 € HT

Avenant N°4 : -1 110 € HT

Soit nouveau montant du marché : 41 859.50 € HT

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant et toutes pièces utiles dans ce cadre

3. Demande de financement au pour l'élaboration du nouveau contrat territorial des Nièvrès

Délibération 2022-123 : Demande de financement au pour l'élaboration du nouveau contrat territorial des Nièvrès

<i>Conseillers présents + pouvoirs</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	9	9	0	0	0

En 2022, l'élaboration du futur Contrat Territorial (CT) des Nièvrès a progressé. La stratégie territoriale décidée par les cinq établissements publics de coopération intercommunale est sur le point d'être achevée et le programme d'action qui en découle est lui aussi en bonne voie. Un gros travail a également été mené sur l'amélioration de la gouvernance du CT Nièvrès.

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne a tout de même souhaité que l'année 2023 soit une année d'élaboration prolongée, permettant ainsi à la Cellule Rivière des Nièvrès de terminer l'élaboration du futur CT dans de bonnes conditions. L'objectif est également de lancer ce futur contrat en même temps que le prochain Contrat Territorial sur la Vrille Nohain Mazou, dont la Communauté de communes est membre. Plusieurs actions étant communes aux deux contrats, le gain de cohérence territoriale serait important, d'autant plus que la question de la création d'un syndicat de rivière commun se fait de plus en plus présente et pressante.

Le portage du Contrat Territorial est assuré par la Communauté de Communes Les Bertranges, par convention d'entente permettant une mutualisation de moyens financiers avec les autres intercommunalités concernées par le bassin versant des Nièvrès. Cette convention permet la constitution d'un budget commun alimenté par les intercommunalités partenaires.

Afin de pouvoir terminer l'élaboration du prochain Contrat Territorial en 2023, il est nécessaire de déposer des dossiers de demandes de subventions auprès de nos financeurs. Ces demandes de subventions concernent :

- **L'élaboration du contrat par une cellule rivière ;**
- **La communication autour du prochain contrat ;**

L'élaboration du contrat par une cellule rivière :

Cette action concerne la poursuite de l'animation du Contrat Territorial au moyen d'une équipe rivière. Cela correspond à un Equivalent Temps Plein (ETP) d'animateur-chargé de missions, un ETP de technicien de rivière et d'un quart temps (0,25 ETP) de secrétariat-comptabilité.

Il s'agit maintenant de déposer plusieurs dossiers de demande de subventions pour le financement de ses postes :

- auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne : un dossier pour la cellule d'animation, comprenant le poste à temps complet du chargé de mission et le quart temps d'assistante de gestion, et un dossier pour le poste à temps complet de technicien de rivière. Une participation forfaitaire est allouée pour les frais annexes (fonctionnement, structure...);
- un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional Bourgogne Franche Comté, du Fond Européen de Développement Régional ou du Fond Européen Agricole pour le Développement Rural pour les postes à temps complet de chargé de mission et de technicien de rivière. La participation des fonds régionaux ne concerne que les salaires chargés ;

Ces partenaires financiers sont ceux qui accompagnent les projets et soutiennent financièrement les postes depuis la phase d'élaboration du Contrat Territorial en 2014.

La communication autour du prochain contrat :

Cette action a pour but de nous permettre de faire connaître le CT Nièvres au grand public et de les sensibiliser à des thématiques liées à l'eau et à la biodiversité.

Le souhait est de continuer à développer 5 axes en 2023 :

- Poursuivre la semaine « Les Pieds dans l'eau », qui a eu lieu en juillet 2022 et d'en faire un rendez-vous annuel incontournable en matière d'environnement sur le département. C'est également un laboratoire pour de nouvelles formes d'animation, notamment le mélange « Nature/Culture » qui devrait nous permettre de toucher de nouveaux publics. Les thématiques abordées se veulent transversales et tout public ;
- Le CT Nièvres est devenu, en 2022, propriétaire d'une exposition sur la rivière Nièvres intitulée : « A la recherche de la rivière Nièvre ». Il s'agit maintenant d'alimenter cette exposition avec plusieurs thématiques (restauration de cours d'eau, milieux humides, biodiversité, etc.) qui formeraient des blocs indépendants ;
- L'acquisition de panneaux pédagogiques déplaçables et d'une maquette sur le fonctionnement des cours d'eau seront également des enjeux importants avant le début du prochain Contrat Territorial. Ces outils permettront une meilleure sensibilisation des différents publics lors de nos animations ;
- Le tournage de 4 vidéos de 2 minutes a également été réalisé cette année. L'objectif est de sensibiliser les élus et les riverains sur les enjeux de l'eau via des vidéos courtes et des exemples locaux ;

- Des animations scolaires et des projets pédagogiques seront également proposées en 2023 dans les écoles du bassin versant afin de favoriser la sensibilisation chez les plus jeunes. Plusieurs classes bénéficieront d'un suivi approfondi ;

Plusieurs dossiers de demande de subvention pour le financement de ces postes de dépenses sont nécessaires :

- Auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne : un dossier pour la communication ;
- Auprès du Conseil Régional Bourgogne Franche Comté : un dossier pour la communication générale et scolaire ;
- Une demande de subvention sera également déposée auprès du Conseil Départemental de la Nièvre ;

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire décide à l'unanimité :

- **De déposer des demandes de financement auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne :**
 - Un dossier pour la cellule d'animation, comprenant le poste à temps complet du chargé de mission et le quart temps d'assistante de gestion
 - Un dossier pour le poste à temps complet de technicien de rivière.
 - Une participation forfaitaire est allouée pour les frais annexes (fonctionnement, structure...)
 - Un dossier pour la communication
- **De déposer des dossiers de demande de subvention auprès de la Région Bourgogne Franche Comté, du Fonds Européen de Développement Régional ou du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural :**
 - Pour les postes à temps complet de chargé de mission et de technicien de rivière
 - Pour la communication générale et scolaire
- **De déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Nièvre pour la communication**
- **De valider le plan de financement ci-dessous :**

	Détail des opérations	Montant (€ HT)	AELB*		CRBFC**/FEDER** **/FEADER****		Budget commun	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Cellule Animation	Chargé de mission (Salaires chargés)	45 000 €	60%	27 000 €	20%	9 000 €	20%	9 000 €
	Assistante de gestion (Salaires chargés)	11 300 €	60%	6 780 €	0%	0 €	40%	4 520 €
	Frais de fonctionnement	10 000 €	60%	6 000 €	0%	0 €	40%	4 000 €
	Frais de personnel	11 200 €	60%	6 720 €	0%	0 €	40%	4 480 €
	Total Cellule Animation	77 500 €	60%	46 500 €	12%	9 000 €	28%	22 000 €
Technicien de rivière	Chargé de mission (Salaires chargés)	45 000 €	60%	27 000 €	20%	9 000 €	20%	9 000 €
	Frais de fonctionnement	8 500 €	60%	5 100 €	0%	0 €	40%	3 400 €
	Frais de personnel	14 000 €	60%	8 400 €	0%	0 €	40%	5 600 €
	Total Technicien rivière	67 500 €	60%	40 500 €	13%	9 000 €	27%	18 000 €
Communication	Semaine « Les Pieds dans l'eau »	6 000 €	50%	3 000 €			50%	3 000 €
	Campagne photographique et exposition	4 800 €	50%	2 400 €			50%	2 400 €
	Acquisition matériel	3 600 €	50%	1 800 €			50%	1 800 €
	Capsules Vidéos	5 000 €	50%	2 500 €			50%	2 500 €

	Education scolaire	2 500 €	0%	0 €			100%	2 500 €
	Total Communication	21 900 €	44%	9 700 €	0%	0 €	56%	12 200 €
Total Général		166 900 €	58%	96 700 €	11%	18 000 €	31%	52 200 €

Les montants indiqués correspondent au plafond de dépense.

AELB* : Agence de l'Eau Loire Bretagne

CRBFC** : Conseil Régional Bourgogne Franche Comté

FEDER*** : Fond Européen de Développement Régional

- **D'autoriser M Le Président ou son représentant à signer toutes les pièces dans ce cadre**

	Détail des opérations	Montant (€ HT)	AELB*		CRBFC**/FEDER** **/FEADER****		Budget commun	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Cellule Animation	Chargé de mission (Salaires chargés)	45 000 €	60%	27 000 €	20%	9 000 €	20%	9 000 €
	Assistante de gestion (Salaires chargés)	11 300 €	60%	6 780 €	0%	0 €	40%	4 520 €
	Frais de fonctionnement	10 000 €	60%	6 000 €	0%	0 €	40%	4 000 €
	Frais de personnel	11 200 €	60%	6 720 €	0%	0 €	40%	4 480 €
	Total Cellule Animation	77 500 €	60%	46 500 €	12%	9 000 €	28%	22 000 €
Technicien de rivière	Chargé de mission (Salaires chargés)	45 000 €	60%	27 000 €	20%	9 000 €	20%	9 000 €
	Frais de fonctionnement	8 500 €	60%	5 100 €	0%	0 €	40%	3 400 €
	Frais de personnel	14 000 €	60%	8 400 €	0%	0 €	40%	5 600 €
	Total Technicien rivière	67 500 €	60%	40 500 €	13%	9 000 €	27%	18 000 €
Communication	Semaine « Les Pieds dans l'eau »	6 000 €	50%	3 000 €			50%	3 000 €
	Campagne photographique et exposition	4 800 €	50%	2 400 €			50%	2 400 €
	Acquisition matériel	3 600 €	50%	1 800 €			50%	1 800 €
	Capsules Vidéos	5 000 €	50%	2 500 €			50%	2 500 €
	Education scolaire	2 500 €	0%	0 €			100%	2 500 €
	Total Communication	21 900 €	44%	9 700 €	0%	0 €	56%	12 200 €
Total Général		166 900 €	58%	96 700 €	11%	18 000 €	31%	52 200 €

Les montants indiqués correspondent au plafond de dépense.

AELB* : Agence de l'Eau Loire Bretagne

CRBFC** : Conseil Régional Bourgogne Franche Comté

FEDER*** : Fond Européen de Développement Régional

- **D'autoriser M Le Président ou son représentant à signer toutes les pièces dans ce cadre**

Questions diverses :

Réserve biosphère : candidature à la fondation EDF pour le financement du poste

Comité social territorial : représentants élus C BALAND/H VALES/D JOLLY

MEILHAN/G DEVIENNE suppléant : René FAUST/Christine HIVERT/Chantal

SOUCHET/Eric JACQUET

Contrat cadre de partenariat avec le Département: revoir demande de la Commune de Tronsanges en bureau restreint.

Site Lambiotte : 1.2M€ crédits Etat pour la dépollution. Procédure abandon manifeste engagée !

Travaux Sichamps (restitution caution) : note préfet région sur la définition des travaux pour récupérer le cautionnement.